

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2017

Présents : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, COURROUX Serge, TRIPOGNEZ Jean-Pierre, VANGELI Gabriel, Adjoint, AGUILAR Antonio, BONNEFOND Jean-Louis, RIFFAUD Jean et Mmes CAZES Catherine, MALTAVERNE Isabelle, SAVIARD Anne-Marie, Adjointes, AGUILAR Claudia, VERSTRAETE Samenta, LABADILLE Lucette, LESSINGER Catherine, RODIER NICOLI Nelly, TRUKAN Roselyne.

Représentés : MM. EVEN Jean-Luc par Mme Labadille, Jean-Louis VICENTE par M. Ledoux, Daniel CLERC par M. Vangeli et Mme Christina QUERMELIN par Mme Cazes,

Absents excusés : MM Philippe ROUVIERE, Dominique LIORET et Mme Sandrine GERIN

Secrétaire de séance : Mme Roselyne TRUKAN.

∞ SOMMAIRE ∞

Adoption du procès-verbal du 13 avril 2017	Page 02
ADMINISTRATION GENERALE	Page 03
Tirage au sort des jurés d'assise	Page 03
FINANCES	Page 04
Attribution de subventions aux associations	Page 04
Caution pour la mairie annexe	Page 04
TECHNIQUE	Page 05
Attribution de marchés d'entretien : voiries communales, éclairage public	Page 05
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 06
Transports scolaires	Page 06

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 AVRIL 2017

Avez-vous des observations ?

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 13 avril 2017.

1. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

Le Conseil Municipal désigne les jurés d'assises, âgés de plus de 23 ans, pour l'année 2018 par tirage au sort sur la liste électorale.

BV1 page 5 ligne 5

- Mme BADI Farida épouse DISSOUBRAY née le 15/10/1961 à LAMY(Algérie),
demeurant 1 ruelle des Chesnois 77130 LA GRANDE PAROISSE

BV1 page 115 ligne 4

- Mme VUILLOT Leïla née le 09/10/1990 à MONTEREAU FAULT YONNE (77),
demeurant 5 rue de la Libération 77130 LA GRANDE PAROISSE

BV2 page 24 ligne 2

- Mme DENIAU Ingrid née le 03/02/1980 à MONTEREAU FAULT YONNE (77),
demeurant 2 rue de la Grande Haie 77130 LA GRANDE PAROISSE

BV2 page 67 ligne 8

- Mme TRANCHANT Valérie épouse PAULO née le 28/06/1976 à CHARLEROI (99),
demeurant 10 rue des Vauroux 77130 LA GRANDE PAROISSE

BV1 page 102 ligne 9

- Mme SANCHEZ Christelle épouse LEOPARDI née le 31/10/1965 à PARIS 14E (75),
demeurant 11 rue de la Montagne Baignière 77130 LA GRANDE PAROISSE

BV2 page 54 ligne 3

- M. PASQUIER Romain né le 02/02/1986 à IVRY SUR SEINE (94),
demeurant 29 rue des Vauroux 77130 LA GRANDE PAROISSE

FINANCES

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Isabelle MALTAVERNE rappelle que lors du vote du budget 2017, une enveloppe de 69 000 € a été attribuée pour l'ensemble des associations. Une commission s'est réunie au préalable pour étudier les dossiers de demande de subventions des associations et examiner la pertinence de leurs projets et rappelle que les membres du bureau ne doivent pas prendre part au vote.

Associations	Montant 2017	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Tous Pour La Grande Paroisse	300 €	Par 17 voix Pour, 2 Contre (MM Ledoux et Vicente) et 1 Abstention (Mme Verstraete)	
USGP	29 200 €	Unanimité	
Amicale des sapeurs pompiers	1 800 €	Unanimité	
Jeunes sapeurs pompiers	300 €	Unanimité	

2. LOCATION DE SALLE

Mme Isabelle MALTAVERNE rappelle que la mairie annexe peut être louée. La caution est fixée à 200 euros pour les associations et les particuliers.

Madame Labadille demande si les associations peuvent la louer, en semaine par exemple ? **Mme Maltaverne** répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 200 € la caution réclamée dans le cadre de la location de la mairie annexe.

3. TARIFS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

La Municipalité organise dans le courant de l'année plusieurs manifestations communales. Il est proposé d'appliquer les tarifs à compter de la présente délibération, comme suit :

Manifestations	Prix en €uros
Concert amateur	6 €/personne
Concert professionnel	10 €/personne
Pièce de théâtre amateur	8 €/personne*
Pièce de théâtre professionnelle	12 €/personne*
Thé dansant	5 €/personne
Concours (soupe, pétanque...)	3 €/personne
Barbecue	6 €/personne
Repas type I (plat, entrée ou dessert)	8 €/personne
Repas type II (plat, entrée et dessert)	10 €/personne
Dîner à thème	13 €/personne
Saint Sylvestre	50 €/ personne
Location des emplacements	
Brocante, vide-grenier	13 € les 5 mètres
Marché de Noël	10 € les 3 mètres
Salon	10 € les 3 mètres
*Gratuit en dessous de 10 ans	

Le Conseil Municipal décide, par 19 voix Pour et 1 Abstention (Mme Rodier Nicoli), d'entériner les prix ci-dessus décrits.

TECHNIQUE

1. MARCHE D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES VOIRIES COMMUNALES

Le 31 mars 2017, un avis d'appel à la concurrence a été publié sur **Marchesonline et la plateforme de dématérialisation Synapse** pour un marché à bons de commande d'un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 75 000 € HT annuel, avec une date limite de réponse au 28 avril, marché reconductible deux fois.

Le comité technique s'est réuni le 04 mai à 16h30 pour procéder à l'ouverture des plis et le 12 mai à 9h00 pour attribuer le marché.

M. Bonnefond demande à quel chantier cela correspond ?

M. Courroux répond que cela concerne les voiries communales, non reprises par la CCPM. 50 k€ sont déjà inscrits au budget 2017.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer le marché d'entretien et de réparation des voiries communales à l'entreprise COLAS Ile de France Normandie, Agence de Chaumes en Brie (77390) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

2. MARCHE DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le 3 avril 2017, un avis d'appel à la concurrence a été publié sur **Marchesonline et la plateforme de dématérialisation Synapse** pour un marché à bons de commande d'un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 50 000 € HT annuel, avec une date limite de réponse au 2 mai, marché reconductible deux fois.

Le comité technique s'est réuni le 04 mai à 17h30 pour procéder à l'ouverture des plis et le 12 mai à 9h30 pour attribuer le marché.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de rénovation et d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise ELECTRIC 77 située à LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1. **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Depuis la rentrée scolaire 2016, la commune prend partiellement en charge la facturation des transports scolaires, à raison de 20% pour les collégiens et de 30% pour les lycéens.

Au titre de l'année scolaire 2017, la proposition est de maintenir la participation pour les collégiens à 20% et de passer à 35% la prise en charge des transports scolaires pour les lycéens. Maintien de la même enveloppe d'aide du fait de la baisse du tarif scolaire pour les collégiens (pour répondre à une interrogation de **Mme Trukan**).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les taux tels que proposés ci-dessus au titre de l'année scolaire 2017/2018.

➤ **Boulangerie**

M. le Maire indique que de nombreux « cancons » circulent autour de la boulangerie : vente, fermeture, travaux. En effet la boulangerie devrait être vendue, seule une promesse de vente est signée pour l'instant. Aucune fermeture n'est prévue. Merci aux présents de rétablir cet état de fait, les ragots pouvant parfois annuler une vente.

➤ **Ecole maternelle – Rumeur d'amiante**

M. le Maire indique qu'il n'y pas d'amiante dans les plafonds de l'école maternelle. Arrêtons de raconter tout et son contraire. Au prochain incident, charge à la directrice de l'école maternelle de transférer les enfants dans une autre classe d'une autre école, en attendant l'intervention de nos équipes.

➤ **Chemin de halage**

M. Bonnefond demande quelle peut être la responsabilité de la Commune d'avoir fermé le chemin de halage, chemin par ailleurs non entretenu ?

M. Courroux rappelle que ce chemin appartient à VNF qui ne l'entretient pas.

M. le Maire indique que de nombreux contacts ont été pris avec VNF, sans succès. L'entretien de ce chemin nous coûte 750 € pour chaque évacuation de déchets. Décision a été prise de le fermer, mais sans avoir auparavant vu avec les sapeurs-pompiers s'il leur était encore possible d'intervenir (ils le peuvent avec leur camion bateau en passant par l'écluse). En décembre, VNF a repris contact avec la Mairie, tout d'abord par menaces puis un rendez-vous est fixé en juillet prochain.

M. Aguilar ajoute que cela s'explique peut-être par le véloroute qui va être mis en place.

Mme Lessinger précise que cela n'est encore qu'un projet.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,
la séance est levée à 21h 00.

**La Secrétaire de séance,
Roselyne TRUKAN**